

La France et les Philippines ont signé un accord permettant à leurs forces armées de participer à des exercices conjoints sur leurs territoires respectifs, a annoncé Manille.

Il s'agit du premier accord de ce type entre l'archipel et un pays européen. Ce « *statut des forces en visite* » vise à structurer et élargir la coopération militaire bilatérale.

Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large des Philippines, qui ont récemment conclu des accords similaires avec le Japon, le Canada et la Nouvelle-Zélande, dans un contexte de tensions croissantes avec la Chine en mer de Chine méridionale.

Manille est en effet directement confrontée aux revendications de Pékin sur cette zone maritime stratégique, contestées par une décision d'arbitrage international qui les juge sans fondement juridique.

L'accord, signé à Paris, doit faciliter un éventail élargi d'activités de défense entre les deux pays, alors même que l'armée philippine accuse la Chine de manœuvres « *dangereuses* » dans la région.

La coopération militaire franco-philippine s'est déjà traduite par des exercices conjoints en mer de Chine méridionale, ainsi que par l'escale du Charles de Gaulle à Subic Bay en février 2025.

Le texte doit encore être ratifié par les parlements des deux pays.